

Programme Réseaux des Zones Arides

DOSSIER

Des "victimes du progrès" bien négligées: Les Gujars d'Uttar Pradesh

Shiraz Vira

IIED

INTERNATIONAL
INSTITUTE FOR
ENVIRONMENT AND
DEVELOPMENT

**Dossier No. 41
mars 1993**

Shiraz Vira vient tout juste d'achever une Maîtrise en anthropologie sociale à l'Université de Cambridge, (Angleterre). Elle a travaillé auparavant en Inde, comme chercheur à la Fondation Friedrich Ebert ainsi qu'au Centre de recherche en assistance sociale (*Social Work Research Centre - SWRC*) de Tilona dans le Rajasthan et à l'Agence des travailleuses indépendantes (*Self Employed Women Agency - SEWA*) d'Ahmedabad dans le Gujarat. Ceci est le texte du mémoire écrit pour sa Maîtrise au sujet des difficultés de sédentarisation que rencontrent les nomades pastoraux de l'Himalaya occidental.

Traduction: Claude Fivel-Démoré

Des "victimes du progrès" bien négligées: Les Gujars d'Uttar Pradesh

Shiraz Vira

Table des matières

I	Introduction	1
II	Le pastoralisme: brève présentation générale	1
III	Les pastoralistes himalayens	4
	Les Gujars - contexte général	5
	Les Gujars d'Uttar Pradesh	8
	Le Parc National de Rajaji - étude de cas	13
	Quelques suggestions	20
IV	Conclusion	25
	Références	28

I Introduction

Ce texte est consacré à l'examen du style de vie d'un groupe de nomades himalayens et des problèmes auxquels ils sont actuellement confrontés. On se penche particulièrement sur la relative négligence dont sont l'objet les pastoralistes himalayens quant aux priorités de développement du gouvernement indien, et on suggère des solutions possibles pour remédier à leurs problèmes.

La section II aborde brièvement les différentes tendances qui animent les études pastoralistes et essaye de mettre l'accent sur le besoin d'envisager tant les facteurs écologiques que non écologiques au cours de ces analyses. La section III présente une tentative d'observer, dans le cadre conceptuel évoqué à la section précédente, un groupe spécifique de pastoralistes himalayens, les Gujars de l'Uttar Pradesh. On y met l'accent sur l'importance des ressources de l'environnement — forêts, pâturages et eau — ainsi que sur la façon dont le mode de vie traditionnel des Gujars est affecté par divers facteurs externes. On présente comme étude de cas la situation des Gujars du Parc National de Rajaji. On tente, pour finir, d'intégrer ces matériaux en un programme de meilleure adéquation des plans de développement gouvernementaux pour nomades pastoraux des régions montagneuses du pays. A titre de conclusion, quelques observations sont offertes dans la section IV.

II Le pastoralisme: brève présentation générale

Les systèmes de production pastoraux exigent une connaissance détaillée de l'environnement, permettant d'établir un cycle annuel d'utilisation efficace des ressources. C'est le besoin de préserver leur source de subsistance — le bétail — qui force les pastoralistes à migrer sans cesse. Leurs moyens d'existence

reposent sur l'utilisation de ressources marginales, situation qu'on rencontre typiquement dans des zones trop arides, trop élevées ou trop pentues pour que l'agriculture y soit viable. Dans ses incarnations les plus pures, le nomadisme pastoral se caractérise par l'absence d'agriculture, même comme source de revenu complémentaire (Khazanov, 1983).

En général, le concept de nomadisme pastoral fait référence à un type de société catégorisée en fonction de sa technologie de production. Cette dernière comporte deux éléments fondamentaux: en premier lieu, l'élevage de ruminants (d'où la notion de pastoralisme) et en second lieu, l'utilisation d'herbes sauvages (d'où la notion de nomadisme) comme fourrage. Quant aux conditions de fonctionnement d'une telle économie, elles se ramènent, elles aussi, à deux éléments: existence d'animaux domestiques susceptibles d'exploitation et disponibilité de terres de pâturage aptes à soutenir troupeaux ou cheptels. Si d'autres activités économiques sont pratiquées, elles sont habituellement adaptées aux exigences que l'élevage impose aux populations.

Ce genre de modèle du nomadisme pastoral repose sur une typologie économique. Quant à l'ordre social correspondant, son essence est la souplesse, avec des prises de décision individuelles aussi bien que collectives. Les décisions individuelles concernent les animaux que possède chaque famille tandis que des décisions collectives sont requises pour l'utilisation communale de pâturages qui ne sont la propriété d'aucune famille en particulier. L'écologie compte pour beaucoup dans l'organisation sociale pastorale, ce qui justifie qu'on se concentre sur les facteurs écologiques. Il ne s'agit pas de «réductionnisme écologique» car reconnaître l'importance de ces facteurs n'équivaut pas à affirmer qu'ils sont les seuls fondements de l'organisation sociale et de la culture.

La nature «égalitaire» de la société (qui contraste avec l'organisation hiérarchique plus structurée de nombreux groupes agraires) est une autre dimension de l'organisation sociale pastorale liée à l'écologie. Selon Gellner, par exemple, «Les sociétés nomades connaissent une certaine égalité et une certaine aversion, bien consciente, pour la division du travail, cette spécialisation que Karl Marx abhorrait.»¹ On a aussi suggéré que le nombre de têtes de bétail par personne est crucial pour déterminer si une société sera hiérarchique ou égalitaire, un rapport élevé du bétail aux humains étant généralement lié à une structure sociale hautement égalitaire (Schneider, 1979). Le degré de hiérarchisation dépend aussi de la nature de la ressource elle-même. Plus elle est concentrée, mieux on peut la défendre. Il n'est guère aisé, par exemple, de défendre le bétail (qu'on peut voler...) et par conséquent, on a besoin, sur les pâturages, d'avoir un rapport élevé des humains au bétail, ce qui fonde la cohésion du groupe et une organisation sociale relativement égalitaire.

Depuis les années 70, les anthropologues ne cessent de perfectionner leur application de la théorie écologique à l'analyse du comportement humain. On s'intéresse aussi de plus en plus au changement social, au développement économique et aux effets des politiques des gouvernements coloniaux et nationaux sur les «sociétés traditionnelles». On admet qu'il y a d'énormes variations dans les stratégies de gestion des animaux, dans les modes d'organisation sociale, dans les tenures foncières et dans les modes de dépendance des nomades pastoraux envers les produits agricoles. Le pastoralisme implique des réactions contingentes à un vaste éventail de variables de l'environnement physique et social et il est donc difficile de formuler des

¹ Gellner, dans son «Introduction» à *Khazaxov: Nomads and the outside world*, p. ix.

généralités sur la nature du pastoralisme. Des facteurs politiques peuvent aussi affecter les déplacements des pastoralistes: frontières internationales, restrictions mises en place par l'administration locale et désir d'éviter les impôts et la conscription. Les facteurs économiques (présence ou absence de marchés, volonté ou refus des pastoralistes sédentaires de louer des pâturages potentiels aux populations nomades) affectent aussi les migrations. C'est donc l'ensemble des facteurs — écologiques, économiques et politiques — qui a un rôle à jouer dans les déplacements des groupes pastoraux.

A partir de cette analyse théorique du pastoralisme, il devient clair que bien que les facteurs écologiques soient au cœur même de la vie des peuples pastoraux (plus que dans celle d'autres groupes), il faut tenir compte d'autres considérations. La manière la plus fructueuse d'aborder les sociétés pastorales consisterait à adopter une approche plus holistique (Orlove, 1980), reposant sur certains thèmes: la démographie, l'examen des problèmes de l'environnement et le concept de stratégies d'adaptation. C'est ce genre d'approche dont nous allons nous servir pour examiner les effets du développement sur les pastoralistes himalayens, dans la prochaine section.

III Les pastoralistes himalayens

Nombreux sont les groupes pastoraux du sous-continent indien (et tout spécialement de l'Himalaya) dont on sait peu ou pas de chose aux plans quantitatif ou écologique. Les rapports disponibles sont habituellement descriptifs², présentant surtout le style de vie des nomades, plutôt qu'une analyse complète de leurs problèmes actuels. Le gros des recherches sur le

² Voir, par exemple, Shashi (1979), Aluja (1981), Pillittere (1984), Huesot (1986), Nohle (1991).

pastoralisme se concentre sur les régions arides et semi-arides d'Afrique et du Moyen-Orient, où les conditions écologiques et les contraintes socio-politiques sont bien différentes de celles que connaissent les nomades himalayens. On peut, en fait, citer l'Inde comme exemple de pays où l'étude des groupes nomades n'est pas particulièrement organisée, ni poussée, ni populaire et où la politique et la planification du développement n'ont guère prêté attention aux peuples nomades. Parmi les causes de cette situation est le fait que les nomades himalayens, à la différence des pasteurs nomades des régions arides et semi-arides du monde, se rendent souvent en haute altitude et dans des régions très isolées de l'Himalaya, où ne se trouvent que peu ou pas d'autres habitations humaines, ce qui a rendu difficile la réalisation d'une étude systématique et détaillée de ces groupes.³ Dans cette section, on met en lumière certains problèmes rencontrés par les nomades himalayens (les Gujars en particulier) et on suggère des possibilités de résolution de leurs difficultés.

Les Gujars — contexte général

Plusieurs groupes nomades existent dans l'Himalaya: les Lahulis, Gaddis, Kolas, Kinnauris et Gujars. Ces derniers sont les plus nombreux de la région et c'est d'eux que traite surtout cette section, et, pour plus de précision, ceux d'entre eux situés dans l'état d'Uttar Pradesh (U.P. par la suite) au nord-ouest de l'Inde. Quant aux deux autres états septentrionaux où l'on trouve des Gujars, ce sont l'Himachal Pradesh et l'état de Jammu et Kashmir (voir la carte page suivante).

³ Les pasteurs nomades des Andes et des Alpes suisses migrent aussi pour faire paître leurs animaux en montagne, mais ne vont pas aussi haut que les nomades himalayens. On dispose donc, pour s'informer à leur sujet, d'études plus approfondies (Richard et Thompson, 1975).



Si certains auteurs ont supposé un lien entre le mot *Gujar* et l'état indien actuel du Gujarat, selon d'autres, les Gujars sont probablement d'origine étrangère, issus des pasteurs nomades d'Asie centrale venus en Inde au 5^e ou 6^e siècle de notre ère.

De nos jours, les Gujars de l'Himalaya sont des pastoralistes transhumants⁴ qui mènent leurs troupeaux de karbaux (une variété de buffles) des hauts pâturages himalayens en saison torride (de mai à septembre) aux contreforts inférieurs en saison fraîche (d'octobre à avril). Ils passent cinq mois en montagne, 5 à 6 mois en plaine et 1 mois ou 2 en déplacement. Ils ne possèdent aucune terre. Au cours de leur mouvement migratoire vers les montagnes et hors d'elles, les Gujars suivent habituellement des itinéraires traditionnels et les conditions dominantes, tout comme la topographie de la

⁴ La transhumance est un mouvement migratoire des populations pastorales, distinct des migrations permanentes car obéissant à un type de cycle n'impliquant pas le détachement total de la population concernée.

région, leur sont donc familières. Certains Gujars se déplacent le long des torrents de montagne, où on trouve en abondance eau et fourrage et ces rives servant fréquemment de route peu coûteuse et pratique. La plupart, pourtant, préfèrent rester à proximité des routes goudronnées et des villes, afin de pouvoir vendre leurs produits laitiers. Reprenant la même route chaque année, ils ont établi des relations avec les *banias* (ou négociants) qui revendent leur lait et leur *ghee* (beurre clarifié) aux boutiquiers (Chace, 1979; Ahuja, 1981; Hasan, 1986).

En montagne, les Gujars font paître leur bétail dans des Forêts Protégées en payant une taxe nominale d'environ 8 roupies au Service Forestier.⁵ Ces frais de pâture étant minimaux, les pasteurs peuvent réaliser des marges substantielles. L'argent épargné sert à financer en partie leur séjour en montagne et en partie leur migration. En plaine, le Service Forestier délivre au Gujars des autorisations d'utiliser ses forêts pour y faire paître leurs animaux. Le gouvernement indien (et ceci remonte à l'époque des britanniques) utilise, pour réguler le nombre d'animaux, un système de taxe de pâture dans les forêts domaniales.⁶

Le contrôle des activités des Gujars par les fonctionnaires forestiers a débuté avec la création de réserves forestières par les forestiers britanniques qui introduisirent, dans la seconde moitié du 19^e siècle, des plans d'exploitation (*Working Plans*) des forêts et des zones de conservation.⁷ Dans les forêts de

⁵ Chiffres de 1980-81, tels qu'indiqués par Hasan (1986).

⁶ En 1822, par exemple, la taxe de pâture dans la région himalayenne était de 19 *païse* par tête de buffalo (Aitchison, 1824).

⁷ Chhatrapati Singh (1986) estime qu'historiquement les habitants des forêts ne possédaient pas de forêts au sens juridique moderne du terme, mais bénéficiaient de droits d'occupation. Or ces droits ne furent pas reconnus par le gouvernement colonial britannique dans la Loi forestière de 1878. Après l'indépendance,

Siwalik, aire de pâture hivernale des Gujars d'U.P., le plan d'exploitation tentait de contrôler l'utilisation par les pastoralistes des ressources de fourrage dans le contexte global de l'utilisation des ressources forestières. C'est ainsi qu'on accordait aux Gujars des permis de coupe de branches et de pâture pour un nombre prescrit de buffles. Depuis lors, la restriction du nombre de buffles; la nature de l'exploitation du terrain et la situation des deras (implantations gujar) ont caractérisé le contrôle pastoraliste (Clark, Seville et Watts, 1986). Dans les forêts de Siwalik, les premiers permis ont été délivrés en 1909 et aujourd'hui, on en délivre encore.

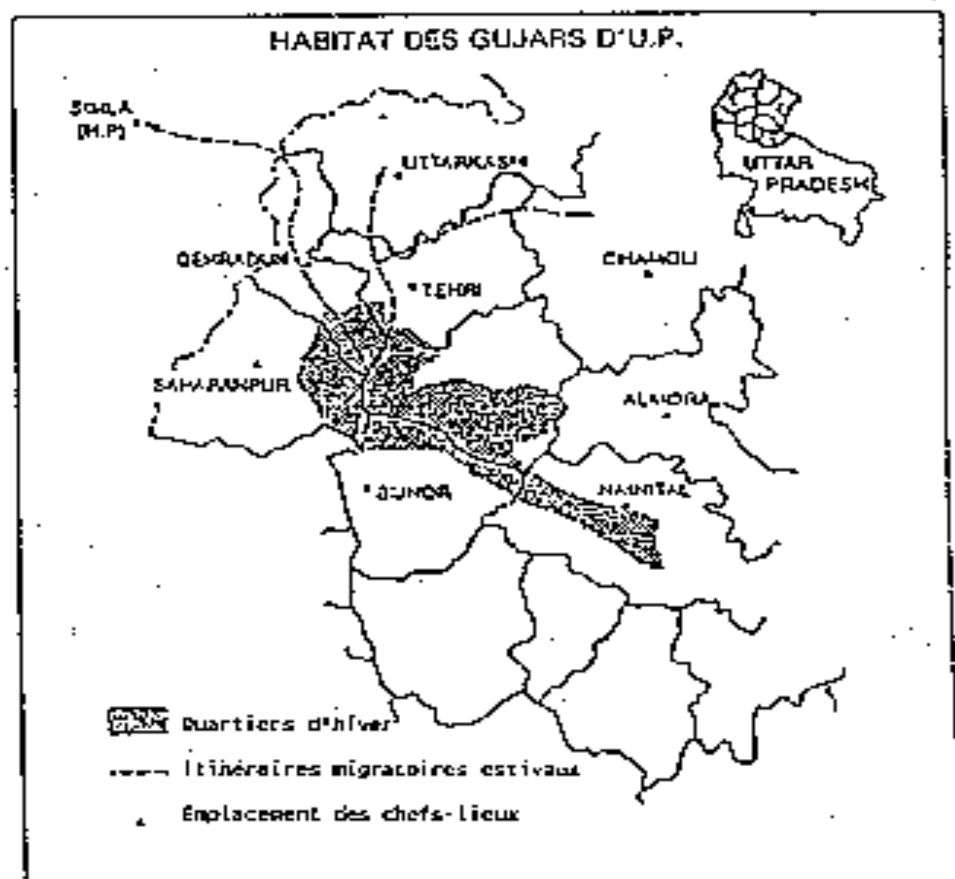
Les Gujars d'Uttar Pradesh

L'économie des Gujars de l'Himalaya dépend surtout de leurs animaux. Le nomadisme des Gujars ne se fait pas au hasard, mais est centré sur des points focaux temporaires et s'établit en relation directe avec les quantités de fourrage et de pâture disponibles pour leurs animaux. Le trait unique propre aux Gujars ainsi qu'à d'autres nomades himalayens tient à la grande altitude de leurs pâturages d'été (atteignant les 3000 à 4000 mètres) et au fait qu'à la différence des pastoralistes des Andes (Rhoades et Thompson, 1975) c'est toute la famille qui participe aux migrations estivales. Autre différence d'avec les Andes: les Gujars sont de «purs pastoralistes» qui ne pratiquent pas l'agriculture.

Certains Gujars d'U.P. ne gagnent plus les montagnes quand vient l'été, préférant passer de forêt en forêt, où on leur donne accès à des terres

Le gouvernement indien n'a rien fait pour accorder des droits aux utilisateurs traditionnels et il maintient le contrôle étatique sur les forêts. Selon Singh, cette situation est en contradiction avec l'article 39 (b) et (c) de la Constitution indienne, qui vise à une répartition équitable des terres et des ressources.

temporaires. On ne leur permet pas de s'implanter car les permis de pâture et de coupe des branches sont délivrés en différentes forêts à différentes périodes



de l'année. Si la transhumance montagnarde représente toujours la majeure partie des mouvements des familles étudiées, le nombre de celles migrant vers d'autres lieux dans la plaine n'est pas négligeable. Ce type de mouvement constant ne convient guère aux Gujars qui disent qu'ils préféreraient résider en permanence au même endroit, ce que bien peu d'entre eux ont pu faire. Ainsi par exemple, seul un petit nombre de Gujars du secteur de Bijnor possèdent des maisons *pucca* et mènent une vie sédentaire, étant parvenus à acquérir une propriété foncière; cela est avant tout le résultat de leur propre initiative, sans soutien externe du gouvernement ou du Service Forestier (Hasan, 1986; Mathur, 1991).

Il importe de se pencher tout particulièrement sur les Gujars d'U.P. car les informations sont rares à leur sujet. On les a aussi oubliés en ce qui concerne les priorités de développement et les avantages offerts par le gouvernement. Les Gujars du Kashmir, par exemple, figurent sur la liste des «Autres Classe Attardées» et le gouvernement de leur état a pris un certain nombre de mesures pour leur développement, dont l'établissement d'un Comité Consultatif pour les Gujars. De même, les Gujars d'Himachal Pradesh sont sur la liste des Tribus Recensées.⁸ Mais les Gujars d'U.P., eux, ne sont sur aucune de ces deux listes.

Qui plus est, ils sont rejetés aussi bien par les agriculteurs sédentarisés des montagnes que par les agents forestiers des plaines, qui empêchent leurs migrations. Les représentants des populations montagnardes se plaignent des piétinements répétés occasionnés par le bétail Gujar, qui détruit leurs terres. Pourtant, selon un rapport publié par des experts en conservation (Clark, Sevil et Watts, 1986) les dégâts les plus poussés infligés aux montagnes le sont par les chèvres que possèdent les villageois locaux.⁹

Si certains Gujars veulent maintenant se sédentariser, c'est à cause de la pauvreté croissante dont ils souffrent au cours des migrations, à cause en particulier du durcissement des règlements forestiers et de l'hostilité des habitants des montagnes installés sur leurs itinéraires de transhumance. Pour leur part, ils sont par tradition mal accoutumés à la chaleur de la plaine; qui

⁸ La Constitution indienne comporte des dispositions spéciales pour la protection des Tribus Recensées (*Scheduled Tribes*), qui représentent environ 7% de la population totale du pays. L'Article 46 de la constitution fait obligation à l'État de promouvoir soigneusement les intérêts éducatifs et économiques des secteurs les plus faibles [de la population], les tribus recensées en particulier, et de les protéger contre l'injustice.

⁹ Point de vue que partage le Centre pour la Science et l'Environnement, en Inde (CSE, 1985).

s'ajoute à d'autres problèmes, comme le manque d'eau et de fourrage en été. La plupart des familles considèrent avec scepticisme les plans de sédentarisation proposés par le gouvernement, et préfèrent partir dans les montagnes.

L'attitude des Gujars envers une possible installation permanente en plaine serait probablement plus positive si le gouvernement et le Service Forestier manifestaient plus de sympathie pour leurs besoins et élaboraient un plan d'implantation qui leur convienne. Au lieu de cela, l'histoire de la réhabilitation des Gujars d'U.P. est des plus inégales, faite de demi-mesures embourbées dans le légalisme et subissant la pression des groupes d'intérêts hostiles aux Gujars. Les programmes sont souvent lancés sans réflexion ni préparation adéquates. Prenons par exemple une initiative du gouvernement de l'U.P. et du Service Forestier: 400 familles gujars devaient être réhabilitées dans le massif de Patri de la division forestière de Siwalik. Si ce plan semblait acceptable sur le papier (puisque l'on avait prévu des terres adéquates), il ne fut finalement pas possible que les Gujars s'installent (Hasan, 1986; Panwar, 1988): le programme ne leur était pas acceptable car s'il y avait des terres, aucun dispositif d'irrigation n'était prévu pour leur culture, pas plus qu'on avait songé à des installations d'alimentation en étable, alors qu'on voulait les empêcher d'utiliser la forêt comme source de fourrage.

Autre problème qui n'est pas envisagé de manière adéquate par les plans de réhabilitation: la vente du lait et de produits laitiers provenant du bétail gujar. En plaine, les Gujars vendent leur lait aux *baniyas* qui viennent en forêt le recueillir auprès d'eux. Comme les *baniyas* jouent aussi le rôle de prêteurs, les Gujars sont liés aux mêmes *baniyas*, et se trouvent exploités car ils ne peuvent vendre leur lait au prix du marché (Ahuji, 1981; Hasan, 1986). Les plans de réhabilitation n'ont pas du tout cherché à rectifier cette situation. On

aurait pu envisager comme solution un système laitier coopératif grâce auquel les Gujars pourraient vendre leur lait à des prix profitables et cesseraient de vivre un endettement permanent (cf. Table 1). S'ils dépendent des prêteurs, c'est avant tout parce qu'ils n'ont pas accès aux prêts gouvernementaux, puisqu'un des critères d'obtention de ceux-ci est la preuve d'une adresse permanente; voilà qui exclut évidemment les Gujars, peuple migrant sans lieu d'installation permanent.

Table 1 - Endettement

(Source: Hasan, 1986, p. 114)

	Nb. de familles étudiées	Nb. de familles emprunteuses	% de familles endettées	Montant échu moyen par emprunt (en roupies)
Mohand	53	53	100	5434
Dhaukhand	11	11	100	7000
Badkala	2	2	100	2000
Ranipur	5	5	100	3700
Asarori	7	7	100	6000
Motichur	26	7	26.9	2429
Lacchiwala	3	-	-	-
Chandi	31	31	100	8097
Sabalgarh	19	18	94.7	6482
Laldhang	3	2	66.7	6000
Gohri	52	52	100	3125
Barkot	9	3	33.3	1333
Total	221	188	85.1	5165

Ainsi donc, d'un côté les Gujars d'U.P. souffrent de l'hostilité manifestée par le Service Forestier et les représentants des montagnards envers leur migration et de l'autre, il n'existe aucun plan bien pensé et sensible à leurs besoins.

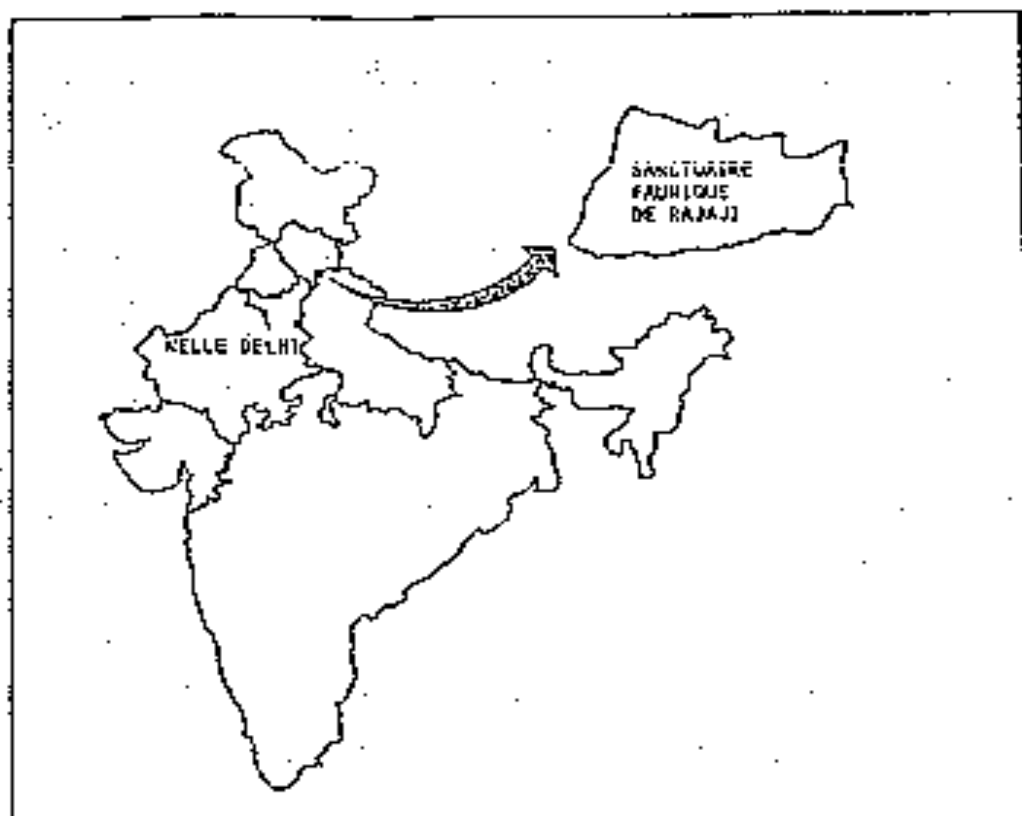
Il faut que soient mis en application des plans que les Gujars puissent accepter. En 1979, le gouvernement de l'U.P. a créé un comité d'assistance aux Gujars (*Gujar Tribal Welfare Committee*), mais ceux-ci se plaignent de ce qu'il ne soit pas parvenu au moindre résultat et que les résolutions votées lors de diverses réunions demeurent lettres mortes. Leur principale cause de ressentiment est que tous les arguments en faveur de la préservation et du développement de la forêt ont pour but de rejeter leur propre exigence d'accès à cette ressource, mais que lorsqu'il s'agit d'implanter une industrie ou une ville, des bandes entières de forêt sont mises à la disposition d'étrangers qui en détruisent sans pitié la richesse.¹⁰ Avant de suggérer des solutions possibles aux problèmes des Gujars, il vaut la peine d'examiner une étude de cas précise, où l'on voit jouer l'interaction entre un groupe de Gujars d'U.P. et le Service Forestier, ainsi que la nature du processus décisionnel gouvernemental dans ce contexte.

Le Parc National de Rajaji — étude de cas

Une des bandes forestières ayant traditionnellement servi au Gujars de quartiers d'hiver (résidence et pâture) fait désormais partie du Parc National de Rajaji, aire de 247 km² sur les pentes sud des montagnes Siwalik, non loin de la ville

¹⁰ Réflexions des Gujars, révélées à A. Hasui au cours de sa recherche sur le terrain. Ces accusations sont justifiées par Bahuguna (1989) qui indique qu'à Saharanpur en U.P. on a alloué à la papeterie Star Paper Mill un quota annuel de 45.000 tonnes volumétriques de bois combustible qu'elle peut extraire des montagnes d'U.P.

de Dehra Dun en U.P. Le sanctuaire de Rajaji est une région montagneuse et boisée, densément couverte d'arbres, de broussailles et d'herbes. Selon Ghosh (1992), elle servait de pâturage estival aux groupes gujars de l'Himachal Pradesh, en particulier ceux de la région de Chamba. Il y avaient établi des colonies provisoires et avaient commencé à réclamer des droits de pâture. Ces



implantations et ces droits ont été peu à peu reconnus mais sont aujourd'hui menacés à cause de la mise en réserve de la zone pour des motifs de conservation.

En 1983, toute cette région a été proclamée Parc National par le Conseil de la Faune de l'U.P., conformément à la Loi de 1972 sur la protection de la faune. Selon cette Loi: «Un sanctuaire ou parc national peut être proclamé par notification s'il s'agit d'une zone dont l'importance écologique, florale,

géomorphologique, naturelle ou zoologique est adéquate et si sa protection est nécessaire pour protéger, propager ou faire se développer la faune ou son environnement» (Negi, 1983). Or, aucun de ces objectifs ne mentionne explicitement les populations qui vivent dans le sanctuaire ou parc national, ou dans ses environs. C'est une omission acceptable quand il n'y a pas de population humaine, mais ce ne l'est plus dans le cas de Rajaji, qui sert traditionnellement aux Gujars de terrain de pâture estivale. Il faut alors emprunter une approche différente, qui tienne plus compte d'eux. En Inde, plusieurs autres zones ont été déclarées parc nationaux. On peut prendre l'exemple du Kanha dans le Madhya Pradesh et du Ranthambore dans le Rajasthan. Au Ranthambore, le mécontentement des populations locales vivant dans le parc est devenu très répandu lorsqu'on leur a soudainement interdit de faire paître leur bétail dans les forêts. Mais sur l'insistance du gouvernement de l'état, leurs droits de pâture ont été restaurés ultérieurement par le Service Forestier (Berkmuller, 1990).¹¹

Suite à l'accession du Rajaji au statut de parc national, l'éviction des Gujars hors de la forêt est devenue un des objectifs premiers du Service Forestier et du Conseil de la Faune. La nécessité de cette éviction sans délai reposait sur trois principaux arguments de base: on a prétendu (1) que les Gujars infligeaient à la forêt des dégâts sans précédent, à cause de leurs opérations de coupe des branches; (2) que leur présence dans le Rajaji troublait la faune de la forêt; (3) qu'on avait besoin de préserver le sanctuaire de Rajaji comme «corridor» afin de protéger une population régionale d'éléphants d'Asie bien épuisée (Mathur, 1991; Panwar, 1990).

¹¹ . On remarquera que les habitants des sanctuaires de Ranthambore et de Kanha, à la différence de ceux du Parc National de Rajaji, étaient sédentaires, ce qui a des implications quant à leur capacité relative d'influer sur le processus politique. On peut craindre que des populations mobiles comme les Gujars exercent une influence bien moindre.

Donc, selon le Service Forestier et le Conseil de la Faune, que les Gujars étaient la cause de dommages écologiques étendus subis par le Rajaji. Or voilà que les résultats d'une enquête détaillée menée dans la région même par trois experts en conservation — Clark, Seville et Watts (1986) — leur a apporté la contradiction. Le rapport d'enquête remis par ces experts a démontré (1) que les allégations de destruction totale de la forêt par les Gujars étaient exagérées; (2) que la présence des Gujars dans la forêt ne semblait pas déranger la faune du parc; (3) qu'il fallait prendre en considération d'autres facteurs pour rendre compte des dégâts écologiques et des nuisances infligées à la faune dans le parc.

Les trois chercheurs ont soigneusement déterminé la zone utilisée par les familles gujars. Chaque famille a l'usufruit exclusif d'une aire de forêt pour la pâture, la coupe des branches et l'abreuvement, aire qui lui est allouée par le Service Forestier. Un des faits intéressants révélés par le rapport est qu'il est interdit aux Gujars d'élaguer le *Sal* (*Shorea Robusta*), un arbre à bois qui règne sur les forêts dans les Siwaliks et dans le Parc National de Rajaji. On y trouve aussi un certain nombre d'autres espèces inutilisables comme fourrage à cause de leur mauvais goût ou de leur toxicité, ce qui veut dire qu'avec le *Sal*, 60% des arbres de la forêt ne sont en fait pas utilisés par les Gujars pour l'élagage. Par ailleurs, le Service Forestier détermine des limites dans lesquelles les Gujars ont le droit d'élaguer. Bien que des gardes forestiers aient signalé des cas d'élagage illégal et de groupes gujars s'écartant des limites prescrites (Hasan, 1986) les experts ont estimé que cela ne se produisait ni sur grande échelle, ni de manière régulière.

Selon le rapport, on ne saurait imputer aux Gujars toute la responsabilité de la destruction de la forêt et du dérangement subi par les animaux sauvages et il faut tenir compte d'autres facteurs. Par exemple, on a signalé que le

Service Forestier marque les troncs secs, déformés ou déracinés pour qu'ils soient enlevés par la Corporation Forestière d'U.P. Cette extraction de bois provoque d'abondants dérangements, surtout avec les pleins camions de bois qui quittent chaque jour le sanctuaire.

D'autres usagers pèsent encore plus sur l'écosystème. Ainsi, un certain type d'herbe, dite herbe *Bhabar* abonde sur les rudes pentes du sanctuaire; la Corporation Forestière d'U.P. embauche des moissonneurs d'herbe népalais pour sa coupe et sous-traite le transport de l'herbe moissonnée auprès des propriétaires locaux de chameaux. Par ailleurs, les villages situés près de la forêt bénéficient aussi de droits de pâture dans la zone située au sud du sanctuaire; mais on a fréquemment observé leurs animaux paissant à l'intérieur même du sanctuaire, les villageois étant autorisés à récolter du fourrage dans la zone boisée.

Une des principales accusations dont les Gujars sont l'objet est que leur coupe de branches tue les arbres. Or on a remarqué que si les Gujars tranchent les rameaux, ils laissent toujours intacte la branche-mère, empêchant ainsi la mort de l'arbre. L'équipe d'experts a aussi signalé les mouvements d'animaux sauvages déambulant librement à proximité des campements gujars en de nombreuses occasions, ce qui suggère qu'ils n'étaient pas indûment dérangés par la présence des pastoralistes. De plus, le fourrage coupé par les Gujars sert aussi de ressource alimentaire supplémentaire pour les cerfs (Clark, Seville et Watts, 1986).

Néanmoins, les Gujars qui ne migrent plus représentent un problème. Si plus de 60% des Gujars continuent leurs déplacements (Hasan, 1986; Clark, Seville et Watts, 1986) les autres continuent d'occuper le sanctuaire pendant les

mois d'été, soumettant ce terroir à une pression supplémentaire. Cette situation a empiré suite à la décision du Service Forestier d'interdire l'accès à des quartiers forestiers voisins, entraînant ainsi un accroissement de la densité bétailière dans le sanctuaire et engendrant un problème de pâturage excessif.

Dans son administration du sanctuaire faunique de Rajaji, le Service Forestier a pour priorité la préservation de la forêt et semble souscrire au lieu commun qui veut que les pastoralistes soient tenus responsables pour sa destruction. En conséquence, si les activités des Gujars ont été sévèrement restreintes dans le Rajaji, aucun effort sincère n'a été fait par le gouvernement de l'état ou par le Service Forestier pour leur proposer un plan de réimplantation satisfaisant. Si on se souvient que les Gujars ont joui de droits coutumiers d'accès au parc et y ont effectué leur migration depuis les années 1890, on doit admettre le besoin d'une approche plus favorable et raisonnable de la part du Service Forestier et du gouvernement de l'état d'U.P.¹²

Il est bien clair que les Gujars ne sont pas seuls responsables des dégâts subis par l'environnement du Rajaji et qu'il faut tenir compte des activités combinées des moissonneurs d'herbe, des chameaux et du bétail des villageois. Mais il faut croire que les revenus tirés de la vente de l'herbe et du bois se voient accorder une meilleure priorité par le Service Forestier que le destin des Gujars.¹³

¹² Selon Singh (1986), p. 38: «... la vraie question, en ce qui concerne les habitants des forêts, n'est pas la compensation mais la reconnaissance des droits, car lorsque ceux-ci sont reconnus, leur droit à compensation coule de source...»

¹³ Argument avancé par un certain nombre d'auteurs qui critiquent la bureaucratie forestière en Inde; parmi eux: Comanader (1986), Singh (1986) et Gadgil (1991).

Le gouvernement de l'état d'U.P. a abandonné au Service Forestier la responsabilité de la situation des Gujars, et cet organisme n'a pas prêté grande attention à leurs besoins. Pourtant, la Politique Forestière établie en 1988 envisage la participation populaire au développement et à la protection des forêts. Elle apprécie le besoin de motiver les communautés forestières et de les faire s'identifier au développement et à la protection des forêts dont elles tirent profit.

Du point de vue de Sirius, il faut savoir si les programmes de développement en Inde sont vraiment compatibles avec le bien-être et le développement des pastoralistes et, si tel n'est pas le cas, quelles mesures peuvent être prises pour améliorer leur situation. Les Gujars d'U.P. ont été victimes de discrimination quand on ne les a inclus ni dans la liste des Tribus Recensées, ni dans celle des Autres Classes Attardées. De plus, on les a privés des avantages d'autres grands projets gouvernementaux comme le Programme Intégré de Développement Rural (PIDR), le Projet Intégré de développement tribal, les Programme des besoins minimums et le Programme d'emploi salarié, pour n'en citer que quelques uns (Mahajan, 1991). A la différence d'autres groupes tribaux de l'Inde, les pastoralistes himalayens n'ont pas été touchés par ces programmes et ont été mis à l'écart. Une des principales causes de cette situation est la nature migratoire des Gujars. Le PIDR, par exemple, se base sur les crédits obtenus auprès des banques, mais les Gujars n'ont habituellement pas accès aux banques, car ce sont des migrants sans résidence permanente fixe.

Les organisations bénévoles, elles aussi, ont négligé les Gujars. Par exemple, des tribus dans les états du Gujarat et de Madhya Pradesh, menacées d'éviction à cause de l'érection du barrage de Narmada, ont reçu un immense soutien de la part d'organisations bénévoles. Par contraste, en ce qui concerne les Gujars, les attentions de ce type brillent par leur absence, tout comme la

moindre assistance bénévole. Le problème est donc que lorsqu'on a affaire à un groupe sédentaire, une équipe bénévole peut plus aisément observer son style de vie, tandis que lorsqu'il s'agit de pastoralistes, bien peu de gens se sentent suffisamment concernés pour grimper aux altitudes qu'ils pratiquent et observer directement les difficultés rencontrées en chemin. Tant que le gouvernement et les organisations bénévoles ne feront pas l'effort de mener une enquête complète sur le style de vie des Gujars, il sera difficile de proposer une solution qui semble acceptable et applicable à ces derniers. Seuls un effort conjoint et une approche se voulant « tournée vers le peuple » peuvent avoir l'espoir de remédier aux problèmes que connaissent les Gujars.

Quelques suggestions

Il est nécessaire de cibler les programmes sociaux destinés aux Gujars en ayant deux options à l'esprit: (1) la poursuite des migrations des Gujars et (2) l'implantation des Gujars dans les plaines.

1. Poursuite des migrations

Étant donné que les Gujars migrent chaque année et que le gouvernement d'U.P. n'a pas pris de décision au sujet d'un plan de réimplantation, il est nécessaire d'améliorer la situation des Gujars dans les montagnes. On pourrait lancer des mesures comme celles-ci:

(a) Observer les modes de migration des Gujars de l'U.P. avec l'aide d'organisations bénévoles. Ce serait nécessaire pour obtenir une image claire des routes suivies, des villes qui balisent ces itinéraires, des besoins en eau et

en fourrage et des problèmes rencontrés par les Gujars au cours de leur difficile migration de six semaines environ.

(b) Traditionnellement, les Gujars ont pratiqué leur migration vers les montagnes depuis les années 1890, y commençant à utiliser des pâturages pour leur bétail. Ce n'est que récemment que les villageois montagnards ont étendu leurs activités agricoles à ces pâturages et ont prétendu se les approprier (Bahuguna, 1989). Il faut que le gouvernement crée une commission composée de délégués des deux parties concernées afin de parvenir à une sorte d'accord. C'est une nécessité, car les observations sur le terrain ont démontré que les Gujars n'utilisent chaque aire de pâturage que pendant 4-5 jours quand ils migrent, ce qui enlève tout fondement à la notion qu'ils infligent des dégâts étendus à la région (Hasan, 1986; Clark, Seville et Watts, 1986; Bahuguna, 1989). Par ailleurs, les chèvres appartenant aux villageois montagnards font souvent beaucoup plus de dégâts à long terme que les buffles des Gujars. On y revient: la solution qu'il faut élaborer doit prendre en compte les droits coutumiers des Gujars.

(c) Bien que certains Gujars empruntent des itinéraires plutôt à l'écart et se déplacent le long des rivières, la plupart d'entre eux préfèrent demeurer à la proximité d'une ville, ce qui est nécessaire pour la vente de leur lait et de leurs produits laitiers. Il faudrait que des dispositions soient prises pour que les Gujars trouvent, au long des routes qu'ils suivent traditionnellement, et en des endroits pratiques, des ressources en eau et en fourrage, une assistance vétérinaire (fournie par le Service d'Élevage de l'état) et un service de commercialisation du lait.¹⁴ Comme les Gujars passent chaque année par les

¹⁴ Le gouvernement de l'état de Jammu et Kachmir fournit aux Gujars des cliniques vétérinaires mobiles, présentes en certains points de leurs itinéraires migratoires (Ahuja, 1981).

mêmes villes, à peu près à la même époque, il faut que le gouvernement établisse un système de commercialisation du lait en ville pendant ces périodes, système visant à éliminer les intermédiaires qui empêchent les Gujars de vendre leur lait au prix du marché.

(d) Certains groupes de Gujars d'U.P. qui migrent vers les pâturages estivaux de l'Himachal Pradesh passent sous la juridiction de deux gouvernements d'état. Il en découle un réel besoin de coopération entre gouvernements et d'une forme de programme social conjoint pour les Gujars.

(e) Le Service Forestier des montagnes prétend aussi que les Gujars détruisent les forêts. Au lieu d'empêcher totalement les Gujars d'utiliser la forêt, il faudrait parvenir à un système prévoyant la rotation des pâtures sur des secteurs sélectionnés de la forêt.

2. Réimplantation en plaine.

L'installation des Gujars en plaine devrait se faire sur une base volontaire, et ne pas être imposée à tous les groupes. Quant aux plans de réimplantation eux-mêmes, il faudra que des délégués de la communauté des Gujars prennent part à leur élaboration, agissant de concert avec le gouvernement de l'état et les organisations bénévoles.¹⁵

En préparant ces plans, le gouvernement ferait bien de s'inspirer de l'expérience d'autres états indiens dont les tentatives de sédentarisation de nomades ont été couronnées de succès. L'expérience de l'état de Jammu et

¹⁵ Chose intéressante: Dyson-Hudson (1991) signale que les pastoralistes indiens sont tout juste informés des plans de réimplantation, jamais consultés.

Kashmir a montré que le choix de l'emplacement est un élément crucial de tout plan. Par exemple, on connaît un cas où du terrain fut donné aux Gujars pour qu'ils y cultivent leur fourrage, mais, vu l'absence en ce lieu de dispositifs d'irrigation et leur manque de formation agricole, les Gujars ont repris leur migration. En un autre cas, on leur a donné des terres à proximité d'une ville et le Service Forestier leur a permis, sous certaines limites, d'utiliser la forêt comme lieu de pâture — favorisant une implantation réussie de ces Gujars (Ahuja, 1981). On voit donc que les plans doivent prévoir l'installation des Gujars près des forêts, si possible, en leur donnant accès à ces forêts avec des modalités de contrôle. Leur refuser l'utilisation des forêts pourrait être cause d'un «braconnage» illégal de bois et de fourrage. Lorsqu'il n'est pas possible d'installer les Gujars à la lisière de forêts, il est préférable de leur fournir des terres communales de pâture ou des terroirs spécialement consacrés au fourrage et préparés par le gouvernement de l'état. Ce point prend toute son importance si l'on pense qu'une des raisons avancées par les Gujars pour rejeter le plan d'installation à Patri était leur refus des lopins individuels fournis. Il aurait été plus facile de prévoir des aires de fourrage communes, puisqu'ils sont habitués à la pâture communautaire.

Les plans d'installation doivent être orientés plus vers l'élevage que vers l'agriculture¹⁶, ce qui est nécessaire car ils sont plus compétents et plus à l'aise avec les animaux qu'avec les cultures. Ces plans pourraient faire leur juste place aux coopératives laitières et à la commercialisation des produits laitiers.

¹⁶ Par exemple, les tentatives de sédentariser les Bîrhuts nomades et propriétaires de bétail en leur donnant des terres à cultiver n'ont abouti qu'à des échecs. Ils n'avaient pas les compétences techniques nécessaires, et leurs mentalités ne les avaient pas préparés à cultiver la terre (Sarkar, 1990).

D'une manière générale, la contribution que peuvent apporter à l'économie indienne les nomades pasteurs est potentiellement vitale. Le plus grand programme de développement laitier du monde, l'*Operation Flood*, est actuellement en cours de réalisation en Inde. Avec 18% du cheptel bovin mondial, l'Inde produit moins de 6% du lait récolté dans le monde, et ce potentiel non exploité ne demande qu'à être développé (George, 1985). Les plans de laiteries coopératives offrent donc aux Gujars une perspective de réimplantation réussie. Ici aussi, on se penchera à bon escient sur l'expérience d'autres états où des projets de développement laitier ont bien fonctionné. Dans le Gujarat, par exemple, un groupe nomade pastoral, les Bharawads, est passé d'une économie de subsistance nomade à un mode de production commerciale sédentaire (Salzman, 1987). Une grande coopérative laitière du Gujarat, l'Union coopérative des producteurs de lait du district de Surat, cherchait de nouvelles sources de lait pour satisfaire une forte demande du marché. Elle a décidé de s'approvisionner auprès des nomades bharawads, qui vendaient leur produit à Surat en passant par des intermédiaires. Le Service Forestier leur a permis de continuer à se servir de la forêt comme lieu de pâture, même après qu'ils aient été intégrés au système coopératif laitier.

La réussite du plan des Bharawads a été rendue possible grâce aux incitations substantielles offertes par la Coopérative laitière de Surat. La sédentarisation fut volontaire et nullement imposée. La plupart des villes d'U.P. connaissent une forte demande de lait (Hasan, 1986) si bien que des plans semblables à celui que l'on vient d'évoquer pourraient y être appliqués.

IV Conclusion

En Inde, la planification du développement s'est pour une bonne part avérée insensible aux besoins des peuples nomades pastoraux, en particulier de ceux qui résident dans les régions montagneuses.¹⁷ On a besoin d'examiner les problèmes de ces groupes dans le contexte global de la philosophie indienne du développement. Les efforts de développement appliqués aux Gujars, par exemple, ont été fragmentaires et le gouvernement ne s'y est sérieusement engagé. Il faut que les politiques suivies soient élaborées spécifiquement en fonction des groupes migrants qui n'ont jusqu'à présent guère bénéficié des grands programmes entrepris par le gouvernement indien. Si une approche écologique est impérative quand on travaille avec les pastoralistes (vu l'étroitesse des liens entre leur vie et la nature environnante), il importe d'éviter de les examiner de ce seul point de vue exclusif. Certains facteurs externes, d'ordre économique et politique, jouent un rôle important dans la vie des populations pastorales, et les planificateurs doivent envisager avec soin des programmes qui leur soient acceptables étant données leurs traditions et leur structure sociale.

De nos jours, les populations nomades sont aux prises avec tout un tissu de liens sociaux, politiques et économiques établis entre eux et le monde extérieur. Il ne leur a pas été possible d'éviter pressions et contraintes nouvelles, souvent déterminées par des facteurs dont le contrôle leur échappe largement. Avec l'importance croissante de la technologie industrielle, la croissance du commerce mondial et des populations urbaines et agricoles, ainsi que des bureaucraties gouvernementales, les populations pastorales sont de plus

¹⁷ Les nomades pastoraux représentent 6% de la population tribale indienne, mais peu de programmes ont commencé à satisfaire leurs besoins pressants en fourrage (Mondhe, cité in CSE, 1982).

en plus marginalisées tout en se trouvant plus fortement intégrées au système global.

Une croissance démographique substantielle et soutenue a entraîné une surpopulation sans précédent en de nombreuses régions. Cette croissance a aussi affecté les populations animales, provoquant une concurrence plus forte pour des ressources rares comme la terre, les pâturages et l'eau. Dans le passé, les nomades pastoraux pouvaient se défendre et défendre leur ressources par l'action politique et militaire. De tels moyens d'action leur sont désormais inaccessibles, car ils ont été absorbés dans, et subjugués par, des États relativement puissants. N'ayant plus la capacité de déterminer leur propre destin, ils dépendent maintenant, pour leur survie, des largesses de l'État.

Le poids politique des nomades himalayens est bien léger et ils n'ont pas pu attirer l'attention de l'État sur leurs besoins. Bien au contraire: l'État a exproprié des terroirs que ces populations contrôlaient traditionnellement; et en a détourné l'usage vers des programmes de «développement» d'ordres divers (réserves fauniques, projets touristiques, ou extraction minière — par exemple). Ailleurs, ses actions ont été orientées par les pressions d'un puissant lobby agrarien ou d'autres coalitions influentes. Les nomades pastoraux sont particulièrement vulnérables à ce genre d'expropriation à cause de leur mode traditionnel de gestion des terroirs. Leur propre population est toute éparpillée sur de grandes superficies qui demeurent inoccupées selon les saisons ou pendant un certain nombre d'années. Le fait est que ces terroirs dits «inoccupés» ou «inutilisés» ou «en surplus» occupent en réalité une position cruciale dans la gestion efficace des pâtures et de l'élevage. Mais aux yeux des autorités gouvernementales, ce fait est soit inconnu, soit tenu pour négligeable.

En dernière analyse, les pastoralistes himalayens sont piégés dans une structure de pouvoir où leur position de négociation est bien plus faible que celle des populations urbaines ou agricoles. En conséquence, les politiques menées par l'État et le Service Forestier n'ont pas tenu compte de leurs besoins. A court terme, il faut parvenir à une bien plus grande prise de conscience des problèmes des pastoralistes himalayens. A long terme, il faudra que le gouvernement indien fasse un effort sincère pour intégrer les migrants à ses plans de développement d'une manière vraiment significative et sérieuse.

RÉFÉRENCES

- Ahuja, S.P. (1981) *A Socio-economic study of the Gujars*. (non publié) Nouvelle Delhi: Centre for Research, Planning and Action.
- Atkinson, E.T. (1824) *The Himalayan Gazetteer*. Vol. 1, Part II.
- Bahuguna, S. (1989) «Deforestation in the Himalayas and the way to survival» in N.D. Jayal (sous la dir. de) *Deforestation, drought and desertification*. INTACH studies in ecology and sustainable development, No. 2. Nouvelle Delhi: Indraprastha Press.
- Berkmuller, K. (1990) «Grazing and cutting pressures On Ranthambore National Park». *Environmental Conservation*, Vol. 17, No. 2.
- Campbell, J. (1901) *Bombay Gazetteer*. Bombay: Government Central Press, Vol. IX, Part I.
- Clark, A., Seville, H., et Watts, R. (1986) *Pastoralists in an indian wildlife sanctuary*. Occasional Paper No. 17, Wye College, Université de Londres.
- CSE (1982) *The state of India's environment: the first citizens' report*. Nouvelle Delhi: Centre for Science and Environment.
- CSE (1985) *The state of India's environment: the second citizens' report*. Nouvelle Delhi: Centre for Science and Environment.
- Cunningham, A. (1871) *Archaeological survey of India reports*. Simla: Government Central Press, Volume II.
- Dyson-Hudson, N. (1980) «A general theory of pastoralism and social stratification». *Nomadic Peoples*, No. 7.
- Dyson-Hudson, N. (1991) «Pastoral production systems and livestock development projects: an East African perspective» in M.M. Cernca (sous la dir. de) *Putting people first*. New York: Oxford University Press.
- Dyson-Hudson, R. et N. (1980) «Nomadic pastoralism». *Annual Review of Anthropology*, Vol. 9, pp. 15-61.
- Gadgil, M. (1991) «Deforestation: problems and prospects» in A.S. Rawat (sous la dir. de) *History of forestry in India*. Nouvelle Delhi: Indus Publishing Co.

Galaty, J.G. (1984) «Cultural perspectives on nomadic pastoral societies». *Nomadic Peoples*, No. 16.

George, S. (1985) «Nomadic cattle breeders and dairy policy in India». *Nomadic Peoples*, No. 19.

Ghosh, A. (1992) (comm. pers.) *Gujars*. Dehra Dun: Anthropological Survey of India.

Goldschmidt, W. (1971) «Independence as an element in pastoral social systems». *Anthropological Quarterly*, Vol. 44, No. 3.

Goldschmidt, W. (1979) «A general model for pastoral social systems» in Lefebure, C. (sous la dir. de) *Pastoral production and society*. Cambridge: Cambridge University Press.

Hasan, A. (1986) *A tribe in turmoil: A socio-economic study of Jammu Gujars of Uttar Pradesh*. Nouvelle Delhi: Uppal Publishing House.

Irons, W. (1974) «Nomadism as a political adaptation: the case of the Yomut Turkinen». *American Ethnologist*, Vol. 1.

Jacobs, A. (1975) «Maasai pastoralism in historical perspective» in T. Monod (sous la dir. de) *Pastoralism in tropical Africa*. Oxford: Oxford University Press.

Khazanov, A.M. (1983) *Nomads and the outside world*. Cambridge: Cambridge University Press.

Mahajan, M. (1991) *Rural development programmes and wildlife conservation*. (non publié) New Delhi.

Mathur, V.N. (1991) *Notes on the plan for Rajaji sanctuary*. (non publié).

Munshi, K.M. (1944) *The glory that was Gurjara Desa., Part II*. Bombay: Bharatiya Vidya Bhawan.

Negi, S.S. (1983) *Fundamentals of forestry: forest law, Volume Two*. Dehra Dun: Bishen Singh, Mahendra Pal Singh.

Noble, C. (1991) *At home in the Himalayas*. Londres: Collins.

Ojha, G.H. (1927) *The history of Rajputana, Volume I*. Ajmer: Vedic Yantralaya.

Orlove, B.S. (1980) «Ecological anthropology». *Annual Review of Anthropology*. Vol. 19, pp. 235-273.

Panwar, H.S. (1989) *A note on expediting final notification of Rajaji Park*. (non publié).

Paranjpye, V. (1990) *High dams on the Narmada*. Nouvelle Delhi: Indian National Trust for Art and Cultural Heritage.

Phillimore, P. (1984) *Pastoralism and the environment - an examination of flock population trends in the Himalayas*. London: Collins.

Rhoades, R. et Thompson, S. (1975) «Adaptive strategies in alpine environments: beyond ecological particularism». *American Ethnologist*, Vol. 2.

Salzman, P.C. (1984) «Sympathetic and multicausal approaches to the study of nomadic peoples». *Nomadic Peoples*, No. 16.

Salzman, P.C. (1987) «From nomads to dairymen - two gujarati cases». *Nomadic Peoples*, No. 24.

Schneider, H.K. (1979) *Livestock and equality in East Africa: the economic basis for social structure*. Bloomington: Indiana University Press.

Seymour-Smith, C. (1986) *Macmillan dictionary of anthropology*. Londres: Macmillan Press.

Shasi, S.S. (1979) *The nomads of the Himalayas*. Nouvelle Delhi: Swadesh Prasad Singhai Press.

Singh, Chhatrapati (1986) *Common property and common poverty: India's forests, forest dwellers and the law*. Nouvelle Delhi: Oxford University Press.

Vaidya, C.V. (1924) *History of medieval hindu India*, Vol. II. Poona: Oriental Book Supply Agency.



Programme Réseaux des Zones Arides

INTERNATIONAL INSTITUTE FOR ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT

3 Endsleigh Street, London WC1H 0DD, England

Tel: (44-71) 388.2117 Fax: (44-71) 388.2826

Telex: 261681 EASCAN G